

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU COMITE  
SYNDICAL DU 12 OCTOBRE 2023**

**DEL-2023-261**

L'An deux mille vingt-trois, le 12 octobre, à 10 heures, le COMITE du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 05/10/2023, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

**Etaient présents :**

**Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur d'ANNECY :**

**Titulaires :** Mmes LAFARIE, PARIS,  
MM. BACHELLARD, BARTHALAIS, COUTIER, PAULY, PELLARIN.

**Suppléants :** .

**Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de BONNEVILLE :**

**Titulaires :** MM. BARBIER, BOUVARD C, CHENEVAL JP, DESCHAMPS, DUNAND, GAUDIN,  
GYSELINCK, MEYNET-CORDONNIER, PENHOÛËT, PERRISSIN-FABERT, STEYER.

**Suppléants :** .

**Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS :**

**Titulaires :** Mme TARAGON,  
MM. GILET, HACQUIN, JACQUES, LEOTY, SIBILLE.

**Suppléants :** M. BOSSON.

**Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de THONON-LES-BAINS :**

**Titulaires :** Mme MERMIER,  
MM. CONDEVAUX JF, DEAGE, GILBERT, MARTIN-COCHER.

**Suppléants :** .

**Collège des communes sous Entreprise Locale de Distribution (ELD) :**

**Titulaires :** Mme AUDETTE,  
MM. BOISIER, CALLET, CHARBONNIER, DUGAVE, EVERAERE, REY.

**Suppléants :** .

**Collège des Syndicats Intercommunaux sous Entreprise Locale de Distribution (ELD) :**

**Titulaires :** MM. CARTIER, FRANCOIS.

**Suppléants :** .

**Collège du Conseil départemental de la Haute-Savoie :**

**Titulaires :** M. BAUD-GRASSET.

**Suppléants :** .

**Collège des Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) :**

**Titulaires :** Mmes MAYORAZ, WENDLING,  
MM. BOUCHET, GENOUD, GEORGES, MILLET-URSIN.

**Suppléants :** M. PERISSOUD.

**Avaient donné pouvoir :**

Mme BRUNO,  
MM. AEBISCHER, BARRY, BONTEMPS, BOUCLIER, FONTAINE, GRANGER, PEUGNIEZ, RATSIMBA.

**Etaient absents ou excusés :**

Mmes BILLOT, BRO, DALL'AGLIO, DETURCHE, MUGNIER,  
MM. AMADIO, ANTHOINE-MILHOMME, BARON, BLOUIN, BOUVARD M, BUFFLIER, BURNET, CALONE,  
CAVAREC, CHARLOT-FLORENTIN, CHARRAT, CHASSAGNE, CHENEVAL P, DAVIET, DEFAGO,  
DERONZIER, GILLET, GONDA, GUILLOTTE, HAVEL, HENON, HERBRON, JOURNE, LARCHER, LEBEAU-  
GUILLOT, LEGEROT-GERMAIN, LEROY, LOMBARD, MATHIAN, MODURIER, MUGNIER, OBERLI,  
PEROU, PERRET, PETIT, ROLLIN, ROSSINELLI, RUBIN, SADDIER, SERMET-MAGDELAIN, SONNERAT,  
TOURNIER, TRUFFET, VILLARD, VITTOZ.

**Assistaient également à la réunion :**

Mmes ASSIER, CARRERA, DARDE, GIZARD, JAILLET, KHAY,  
MM. CHALLEAT, DUPERTHUY, GRANGE, JEZEQUEL, LOUVEAU, MALOSSE, RACAT, SOULAS, VIVIANI  
: du SYANE.

M. PAILLOLE : de Syan'EnR.  
Mme LE DOUJET DESPERTS : Payeure Départementale de Haute-Savoie.

**Membres en exercice :** 104  
**Présents :** 47  
**Représentés par mandat :** 9

**Membres habilités à prendre part au vote :** 104  
**Votants :** 56

**Objet : RESSOURCES HUMAINES : REVALORISATION DES TITRES RESTAURANT**

**Exposé du Président,**

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L.2321-2, à la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment l'article 9, à la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment les articles 25 et 88-1, il est rappelé aux membres du Comité syndical :

- Que l'action sociale, collective ou individuelle, qui vise à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles fait partie des dépenses obligatoires des collectivités,
- Qu'en l'absence de restaurant administratif mis à disposition des agents, ceux-ci peuvent bénéficier de titres restaurant leur permettant de payer leurs frais de repas de leur pause méridienne.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, le SYANE assure la gestion directe des titres restaurant et depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, le Syndicat adhère au contrat cadre pour la fourniture de titres restaurant proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie avec la société Edenred.

Le SYANE a la possibilité, dans le cadre de ce marché et dans le cadre de la réglementation propre aux titres restaurant d'en définir la valeur faciale, ainsi que le montant de sa participation employeur. Actuellement la valeur des titres restaurant est de 7 €, avec une participation employeur de 54 %.

Dans un contexte d'inflation et dans la mesure où la valeur des titres n'a pas été réévaluée depuis plus de 10 ans, il est proposé de porter la participation du SYANE à 60 % et d'augmenter la valeur du titre restaurant à 9 €.

Pour 2 € de pouvoir d'achat supplémentaire, un agent du SYANE obtiendra ainsi sur un mois un gain net d'impôt moyen supplémentaire de pouvoir d'achat de 25 €.

|                       | Situation actuelle | Proposition   | Ecart  |
|-----------------------|--------------------|---------------|--------|
| <b>Valeur faciale</b> | 7 €                | 9 €           | 2 €    |
| <b>Part SYANE</b>     | 3,78 € (54 %)      | 5,40 € (60 %) | 1,62 € |
| <b>Part agent</b>     | 3,22 € (46 %)      | 3,60 € (40 %) | 0,38 € |

Le coût de cette mesure, exonérée de charges patronales et salariales est estimé à 36 K€ sur une année pleine pour 125 agents.

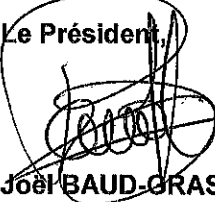
Les sommes nécessaires seront inscrites au budget.

Lors de sa séance du 26 septembre 2023, le Comité Social Territorial (CST) a rendu un avis favorable à l'unanimité des représentants du personnel et des élus.

Les membres du Comité sont invités à approuver :

1. la modification du montant de la valeur faciale des titres restaurant pour la porter à 9 €, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2023.
2. la modification du taux de participation employeur pour la porter à 60 %, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2023.

**Adopté à l'unanimité.**

Le Président,  
  
JOËL BAUD-GRASSET.

**Syane**  
ÉNERGIES À NUMÉRIQUE